

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

**Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 sur le Budget Principal de la Ville**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les conditions d'exécution du Budget lorsque ce dernier n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier.

Les dépenses et recettes de fonctionnement peuvent être traitées dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour les dépenses d'investissement, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Imputation M57	Service	Libellé de la Dépense	Montant en €
<b>Dépenses Réelles</b>			
21578.025	Cimetière Ville	Achat souffleur et brûleur à gaz (entretien zérophyto) machine à laver le linge (obligation légale + qvt) et frigo top (qvt) Nouvelles poubelles pour St ROMAIN	1 700
2188.20	Affaires Scolaires	Cabanon de jardin école Jean Jaurès maternelle	1 500
2188.32	Sport	Renouvellement petit matériel entretien espaces sportifs	4 000
2184.02010	Finances	Mobilier	4 000
2033.01	Finances	Annonces et Insertions	4 000
213182.02001	Entretien Maintenance	Mise aux normes bâtiments	80 000
2115.020013	Urbanisme	Vieille Cure	908 166
		<b>TOTAL</b>	<b>1 003 366</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**  
**33 voix pour**  
**2 abstentions**  
**0 voix contre**  
**Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement énumérées ci-**  
**dessus et la reprise de ces crédits au budget 2021.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-Francois EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.